

**Commune de Pont-de-Poitte**  
**Compte rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal du**  
**Mercredi 27 mai 2020**

Le conseil municipal, légalement convoqué le 22 mai, s'est réuni le mercredi 27 mai 2020 à 20h00, en séance ordinaire, à la salle du Foyer Rural, sous la présidence de Madame Christelle Deparis-Vincent, maire.

Présents : DEPARIS-VINCENT Christelle maire, MARQUES Patrick 1<sup>er</sup> adjoint, PERNOT Daniel 2<sup>ème</sup> adjoint, BUISSON Daniel 3<sup>ème</sup> adjoint, BALLAND Pierre, CABOCHE Nadine, DEVAUX Antoine, GAILLARD Nadine, GAVAND Jérôme, GIRO Pierre, KOLLY Graziella, MEDIGUE Daniel, MICAUD Eric, REVOL Pierre, ROMAND Virginie, conseillers.

Désignation du secrétaire :

Jérôme GAVAND a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

**1. ELECTION DU MAIRE :**

Mme Deparis-Vincent en tant que maire sortant remercie les anciens conseillers qui se sont représentés ou non, pour le travail accompli durant le dernier mandat, et félicite les nouveaux conseillers qui se sont engagés au service de la commune.

M. Daniel PERNOT en tant que doyen d'âge préside l'assemblée, et constate que le conseil est réputé complet.

Il est procédé à la nomination de 2 assesseurs : M. Pierre REVOL et M. Daniel MEDIGUE pour les élections du maire et des adjoints.

Election du maire : à la demande de M. Daniel PERNOT s'il y a des candidats, Mme Christelle DEPARIS- VINCENT se porte candidate pour un 2<sup>ème</sup> mandat.

Le vote se déroule à bulletin secret

Mme Christelle DEPARIS-VINCENT est élue maire par 14 Voix pour et 1 bulletin blanc

**2. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :**

Mme le maire informe que le code général des collectivités territoriales autorise un nombre d'adjoints ne pouvant excéder 30 % de l'effectif légal du conseil, soit 4 adjoints.

Elle demande au conseil de statuer pour 3 adjoints :

A l'unanimité le conseil décide que le conseil élira 3 adjoints.

Une délibération sera prise

**3. ELECTION DES ADJOINTS :**

Les votes ont lieu à bulletin secret,

Mme le maire propose :

- **Au poste de 1er adjoint** : M. Patrick MARQUES, personne d'autre ne se porte candidat  
M. Patrick MARQUES est élu par 14 voix, 1 vote blanc,  
Une délibération sera prise
- **Au poste de 2<sup>ème</sup> adjoint** : M. Daniel PERNOT, personne d'autre ne se porte candidat  
M. Daniel PERNOT est élu par 13 voix, 2 votes blanc,  
Une délibération sera prise
- **Au poste de 3<sup>ème</sup> adjoint** : M. Daniel BUISSON, personne d'autre ne se porte candidat  
M. Daniel BUISSON est élu par 13 voix, 2 votes blanc,  
Une délibération sera prise

**4. CHARTRE DE L'ELU LOCAL :**

Lecture est faite de la Charte de l'Elu Local, et les membres du conseil sont invités à signer leur engagement.

**5. DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE :**

Il est fait lecture du projet de délibération des délégations du conseil au maire à savoir :

Fixer les tarifs de droit de voirie dans la limite de 60 € - réaliser les emprunts prévus au budget dans la limite de 300 000€ et des actes nécessaires – prendre les décisions concernant la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, fournitures et services lorsque les crédits sont inscrits au budget - passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités - créer les régies comptables - prononcer les délivrances et reprises de concessions au cimetière - accepter les dons et legs non grevés - fixer les rémunérations et les régler des avocats et autres experts - exercer dans la limite de 60 000€ ou déléguer à l'EPF au nom de la commune les droits de préemption - représenter la commune en justice - régler les conséquences dommageables des accidents dans la limite de 10 000€ - donner l'avis de la commune sur les opérations réalisées par l'EPF,

Ces délégations sont approuvées à l'unanimité.

La délibération sera prise.

**6. DELEGATION DU MAIRE AUX ADJOINTS :**

Mme le maire présente le projet d'arrêté délégation du maire aux adjoints, pour chaque adjoint :

- A M. Patrick MARQUES 1<sup>er</sup> adjoint : concurremment avec le maire, les actions concernant l'animation, la communication, la mobilité et le tourisme.
- A M. Daniel PERNOT 2<sup>ème</sup> adjoint, concurremment avec le maire, les actions concernant les travaux réalisés par ou dans la commune, celles relatives à la forêt et aux salles communales.
- A M. Daniel BUISSON 3<sup>ème</sup> adjoint, concurremment avec le maire, les actions relatives à l'urbanisme, aux finances de la commune (budgets M14, M49 et CCID).

Ces délégations sont approuvées par les conseillers.

Les arrêtés seront pris.

Madame le maire ne pouvant pas signer les documents d'urbanisme la concernant, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. Daniel BUISSON pour signer tout document d'urbanisme la concernant à sa place.

Une délibération sera prise.

**7. REMUNERATION DES ELUS :**

Afin de préserver les finances de la commune, Mme le maire décide de ne pas prendre à taux plein l'indemnité à laquelle elle a droit et les adjoints acceptent de ne prendre que 2/3 de leur rémunération.

Soit une indemnité de 33.42 % pour le maire de l'indice brut 1027 de la fonction publique au lieu de 40,3% et de 7.13% pour chacun des adjoints au lieu de 10.7%.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ces indemnités.

Une délibération sera prise et le tableau annexé à celle-ci.

**8. DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES DIFFERENTS SYNDICATS DE COMMUNES OU MIXTES, ET DIFFERENTS ORGANISMES :**

La commune est représentée dans différents syndicats et organismes, Mme le maire fait procéder à la désignation des différents délégués.

- **COMMUNAUTE de COMMUNES TERRE d'EMERAUDE** : sont titulaires : Mme Christelle DEPARIS-VINCENT et M. Patrick MARQUES
- **SIDEC** : M. Daniel PERNOT est élu délégué communal au SIDEC à l'unanimité et accepte cette délégation
- **SIVOS** : à l'unanimité Mesdames Christelle DEPARIS-VINCENT, Graziella KOLLY et Virginie ROMAND sont désignées comme membres titulaires, et M. Patrick MARQUES comme suppléant.
- **Syndicat de Production d'Eau de Vouglans (SIE VOUGLANS)** : à l'unanimité Messieurs Daniel BUISSON et Pierre REVOL sont désignés comme membres titulaires et Mme Christelle DEPARIS-VINCENT comme suppléante.

Les délibérations seront prises.

## 9. CONSTITUTION DE COMMISSIONS

- **Commissions facultatives et permanentes**

Le conseil valide la constitution des commissions suivantes, le maire est membre de droit de chacune d'elles :

<b>Président par délégation</b>	<b>Vice-Président :</b>	<b>Membres</b>
<b>Espaces Vert</b>	<b>Fleurissement, espaces verts, aménagements, entretien</b>	
Daniel PERNOT	Nadine GAILLARD	N. Caboche, J. Gavand, V. Romand, G. Kolly, Des personnes extérieures pourront être associées
<b>TRAVAUX</b>	<b>Travaux, voirie, énergie : voirie et réseaux secs, entretien des bâtiments, gestion des chantiers, gestion des agents techniques</b>	
Daniel PERNOT	Patrick MARQUES	J. Gavand, A. Devaux, D. Buisson, D. Marquès, N. Caboche
<b>FORÊT</b>	<b>Affouage ; suivi du plan de gestion, suivi des coupes,</b>	
Daniel PERNOT	Pierre BALLAND	J. Gavand, A. Devaux, E. Micaud, P. Marquès, P. Giro
<b>SALLES COMMUNALES</b>	<b>Suivi et gestion des locations, entretien, réhabilitation, création</b>	
Daniel PERNOT	Patrick MARQUES	P. Revol, A. Devaux, J. Gavand
<b>COMMUNICATION</b>	<b>Bulletin, mise à jour des sites, rénovation des sites, communication auprès de la population</b>	
Patrick MARQUES	Graziella KOLLY	N. Gaillard, V. Romand
<b>TOURISME, MOBILITE</b>	<b>Création boucles modes alternatifs, identification points d'intérêts, relations OT,</b>	
Patrick MARQUES	Nadine CABOCHE	E. Micaud, A. Devaux, P. Giro
<b>ANIMATIONS / ASSOCIATION</b>	<b>Suivi des Marchés, relations avec les associations et commerces, gestion des manifestations, cérémonies, relations avec les jeunes</b>	
Patrick MARQUES	Graziella KOLLY	N. Gaillard, D. Pernot, D. Médigue, A. Devaux
<b>FINANCES</b>	<b>Suivi des budgets</b>	
Daniel BUISSON	Virginie ROMAND	P. Marquès, E. Micaud, D. Médigue
<b>URBANISME</b>	<b>Suivi des DP, PC, suivi du PLU et PLUi, des projets d'aménagements (OPAH, ...)</b>	
Daniel BUISSON	Patrick MARQUES	A. Devaux, D. Pernot, J. Gavand, N. Caboche, P. Giro
<b>EAU</b>	<b>Suivi de la DSP, suivi des rapports d'activités, RPQS, suivi des travaux réseaux humides</b>	
Daniel BUISSON	Patrick MARQUES	D. Pernot, P. Revol, N. Caboche

- **Commission d'appel d'offre :** Mme le maire est présidente de la commission d'appel d'offre, elle fait procéder à l'élection à bulletin secret de 3 autres membres titulaires et 3 membres suppléants.

<u>A l'unanimité,</u>	<u>sont élus titulaires :</u>	<u>sont élus suppléants</u>
	- BUISSON Daniel	- MICAUD Eric
	- MEDIGUE Daniel	- GAVAND Jérôme
	- CABOCHE Nadine	- ROMAND Virginie

Les délibérations seront prises.

## **10. DELEGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS**

Mme le maire fait lecture du projet d'arrêté de délégations de signature à Madame Marielle ROY : tout acte relatif à l'état civil et recensement, aux documents d'urbanisme, aux cotisations sociales, authentification de signature, apposition de paraphes sur les registres, envoi et réception des plis postaux recommandés.

L'arrêté sera pris.

## **11. DEVIS SIGNES ET ENGAGEMENTS DEPUIS LE DERNIER CONSEIL**

Mme le maire fait part des engagements pris depuis le dernier conseil, tous étaient inscrits au budget :

- ONF : signature d'un devis de 1415.70€ TTC pour préparation de la parcelle devant accueillir la régénération naturelle par des chênes, la densité de levée étant largement suffisante
- AGENCEO : commande de 30 chaises pour la salle du Foyer Rural pour la somme de 691.20 €TTC, mieux disant
- SJE : acceptation du devis de 2408.40€ TTC pour la pose de bordure granit au carrefour route d'Orgelet, cette opération était inscrite au budget pour cet automne, mieux disant au vu du contexte d'urgence travaux.
- Sarl MP : raccordement de la cabane de chasse (bâtiment communal) au nouveau réseau d'assainissement à la zone artisanale pour 1380.91€ TTC, moins disant.

## **12. QUESTIONS DIVERSES**

La communauté de communes Terre d'Emeraude rédige actuellement le dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour la programmation de travaux d'assainissement 2021-2023 afin de bénéficier d'un taux de subvention de 70 %. Ce taux s'appliquerait aussi aux travaux sur le réseau d'eau potable même si la communauté de communes n'en a pas la compétence. Les travaux de mise en séparatif de Poitte étant prévus en 2022, la commune déposera un dossier pour réaliser simultanément la rénovation du réseau d'eau potable avec ce taux de subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30

Pour tous renseignements complémentaires à propos de ce compte rendu, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie ou Madame le Maire.

Prochain conseil prévu le 25 juin 2020.